Mon enfant est absent, je dois prévenir l'école.

➔ Le jour même par téléphone au **05 34 51 25 44**

(ou par mail à **ce.0312409a@ac-toulouse.fr**)

si l'absence était imprévue,

- avant 9 h si cette absence concerne la matinée ou la journée

- avant 14 h si cette absence concerne l'après-midi ;

Si vous tombez sur le répondeur, n'oubliez pas de préciser sur votre message le **nom** et **prénom** de l'enfant ainsi que **sa classe**.

➔ Plusieurs jours à l'avance par un message écrit à l'enseignant de l'enfant *(papier libre sous enveloppe ou cahier de liaison)* si cette absence était programmée.

En l'absence de l'une ou de l'autre de ces démarches, le directeur est tenu d'en informer l'Inspection Académique.

Au retour de l'élève en classe, il est demandé aux parents de justifier par écrit dans le cahier de liaison les raisons de cette absence.

RETARD(S)

Il peut arriver à tout le monde d'être en retard. Seulement, lorsque vous sonnez, il vous faut être patient car :

- les personnels enseignants sont alors en classe et responsables de leurs élèves, les ATSEMS sont en charge d'activités ou de services,
- Le directeur peut être lui-même en classe ou en réunion,
- Les autres personnels *(municipaux, AESH, intervenants …)* ne sont pas habilités à ouvrir.
- La personne qui vous ouvre n'est ni responsable de votre retard ni des aléas du service. De bonnes relations se basent sur une compréhension mutuelle des situations.

En cas de retards répétés, le directeur prendra contact avec la famille pour essayer d'en comprendre les raisons et rappeler l'obligation scolaire avec respect des horaires. Si ce dialogue ne suffit pas, il peut réunir une équipe éducative (avec transmission à son IEN du compte-rendu).